

Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2017
A la salle communale de Ruffey-le-Chateau

Délégués présents :

Mmes FOUCHÉYRAND (Bonboillon), VEFOND (Courcuire), HUOT (Emagny), LACOUR (Hugier), JULIEN (Le Moutherot), BOUCHASSON (Marnay), ANTOINE (Mercey-le-Grand), CUINET (Tromarey),
MM. ROLLET (Avrigny-Virey), GAILLARD (Bay), DUMONT (Beaumont-lès-Pin), DECOSTERD (Burgille),
CUSSEY (Burgille), HOERNER (Chambornay-lès-Pin), GAUTHIER (Chancey), LACAILLE (Chenevrey-et-Morogne), GARCIA (Chevigny-sur-l'Ognon), SIMON (Corcelles-Ferrières), HUMBERT (Courchapon),
BRAICHOTTE (Cugney), PHILIBEAUX (Cult), BERGER (Emagny), PHARISAT (Etrabonne), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), DOBRO (Franey), MIGNEROT (Gézier-et-Fontenelay), VARLET (Jallerange),
MALESIEUX (Lantenne-Vertière), COLLAS (Malans), FASSETNET (Marnay), ZANGIACOMI (Marnay),
RIETMANN (Marnay), AUBRY (Mercey-le-Grand), MEUTELET (Moncley), BEURAUD (Montagney),
DETROYE (Montagney), REIGNEY (Placey), GLORIEUX (Pin), MONTEL (Pin), MORALES (Recologne),
BRUCKERT (Recologne), BOILLON (Ruffey-le-Château), DUCRET (Sauvagny), MARCHAL (Sornay),
FERRER (Villers-Buzon)

Absents excusés :

MM. DUPONT, RENAUDOT, POURET, PELOT, ABISSE, CLERGET

M. LUCOT Jean remplacé par sa suppléante Mme FOUCHÉYRAND Evelyne

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. PAULIN Gabriel pouvoir à M. DECOSTERD Thierry

M. VITTOT Jean-Jacques pouvoir à M. MALESIEUX Thierry

M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BOUCHASSON Laurence

Absents :

MM. HENRIET, BELLENEY

Secrétaire de séance : M. AUBRY Didier

M. le Président remercie la commune de Ruffey-le-Château d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 10 juillet 2017.

Approuvé à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés par mail ou courrier aux membres du Conseil Communautaire pour la séance ordinaire du 25 septembre 2017 du conseil communautaire :

- CR du bureau du 18/09/2017
- Ordre du jour détaillé
- Projet de convention EE avec le SYBERT
- Courrier du SYBERT relatif aux PAV du DOUBS
- Note sur la fiscalité professionnelle de zone et note sur la simulation DDFIP sur la FPU
- Plan de financement travaux ruisseaux du Poussot et de la fontaine des Douis
- Projets de SDAASP 70 et 25

1. Adoption du pacte des actionnaires ACTION 70 par laquelle l'EPCI s'engage sur le mode de fonctionnement entre les principaux actionnaires.

Le président propose au conseil communautaire :

- de prendre acte de la composition nouvelle du capital de la SEM Action 70 à l'issue d'un premier ensemble de cessions des actions détenues par le Département aux EPCI ayant favorablement délibéré, en conformité avec la loi NOTRe.
- de l'autoriser à signer le pacte d'actionnaires au nom de la CCVM et à la représenter.

Le vice-président en charge du développement économique rappelle brièvement ce qu'est Action 70 et son intervention sur la zone les plantes à Marnay avec la construction des deux hôtels d'entreprises.

Le président précise que la région Bourgogne Franche Comté va rentrer dans le capital de la SEM Action 70 par augmentation de celui-ci car la région a la compétence développement économique.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

2. Point d'apports : fermeture au 1^{er} janvier 2018

Le vice-président en charge des Ordures Ménagères rappelle le courrier du SYBERT. La non collecte et le non traitement des déchets des 6 points d'apports du Doubs à compter du 1^{er} janvier a pour conséquence la fermeture de ces sites.

Il dit que l'accès des habitants aux déchetteries des 2 syndicats de traitement sera bientôt possible.

Un accord entre SYBERT et SYTEVOM est en cours mais il faudra avoir 2 badges (un pour le SYBERT et un pour le SYTEVOM) pour se rendre sur les différentes déchetteries après demande préalable.

Le personnel des points d'apports sera réaffecté (un agent à l'entretien des écoles, un agent polyvalent et un agent partira bientôt en retraite) et les sites sont rendus aux communes.

Il faudra faire une information aux habitants assez rapidement par la pose de panneaux.

Voté à l'unanimité

3. Convention SYBERT de reversement des soutiens Eco-emballage et des produits des ventes de matière

Le vice-président en charge des Ordures Ménagères dit qu'il s'agit d'un avenant à la convention de reversement des soutiens éco-emballages que le SYBERT propose. Le SYBERT s'engage à reverser le gain issu du portage unique, à hauteur de 70 % à répartir selon les performances du taux moyen de recyclage d'Eco-emballage (TMR), 30 % restant au SYBERT pour les actions de communication. Ainsi, les 70 % à répartir entre les communautés membres du SYBERT seront répartis ainsi : part reversée de 40 % au 1^{er} du classement, 20 % au 2^{ème} et 10 % au 3^{ème}.

La convention est entrée en vigueur en même temps que le contrat unique Eco-Emballages Barème E, soit le 1^{er} janvier 2016 et demeurera en vigueur jusqu'au versement aux communautés du solde des soutiens dus au titre de l'année 2017, et au plus tard le 31 décembre 2018.

Le président dit que pour l'instant la CCVM est 1^{ère} du classement.

Il est dit que la volonté du SYBERT est que les aides Eco-emballages soient reversées en fonction des performances des communautés membres.

En 2016 : 100 000 € avait été reversés au SYBERT avec une clé de répartition différente : 50 % pour les CC (avec pour le premier 10 %, le second 9 %...) et 50 % pour SYBERT. La CCVM, première au classement, avait touché 10 000 €.

Pour 2017 avec la nouvelle clé de répartition et si la CCVM est toujours première, elle devrait percevoir entre 28 000 € à 45 000 €.

Le vice-président en charge du développement économique précise que l'année dernière avec la mise en place des extensions des consignes de tri, il y a eu un gros travail de communication et d'uniformisation de celui-ci à l'ensemble des membres du SYBERT. Ce qui a donné de très bons résultats ce qui a permis d'être gagnant au niveau pécuniaire et aussi au niveau de l'environnement.

Voté à l'unanimité

4. Avis sur les projets de SDAASP : 70 et 25

Il s'agit des 2 projets de SDAASP : 25 et 70. Ils définissent pour une durée de 6 ans et à partir d'un diagnostic du territoire, un programme d'actions destinées à renforcer l'offre de services marchands et non marchands dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. La CCVM doit donner son avis sur les projets présentés.

Le président a assisté à 3 réunions pour le SDAASP 70 et M. Boillon a assisté à la présentation du SDAAPS 25.

Le président dit que l'objectif de ces schémas est de conseiller les CC à construire des maisons de services au public avec le regroupement des différents services, en fonction des carences constatées.

Il n'y a pas de question.

Votés à l'unanimité

5. Montants des délégations au bureau

Le président dit que les délégations ont été données au bureau mais que 2 points nécessitent que des limites soient fixées par le conseil communautaire : pour la réalisation des emprunts et pour les lignes de trésorerie. Il propose au conseil communautaire d'autoriser le bureau à réaliser des emprunts jusqu'à 500 000 € et des lignes de trésorerie jusqu'à 300 000 €.

Il est évident que les actes délégataires exercés par le bureau font l'objet d'une information à l'assemblée communautaire.

Voté à l'unanimité

6. Modification de la régie de l'Office de tourisme

Le président rappelle que le bureau a délégation pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et que l'office de tourisme a besoin de modifier sa régie pour ajouter un tarif de prestation. Le Président propose un nouveau tarif, à savoir la vente de livre pour un montant de 12,50 €.

Voté à l'unanimité

7. Sollicitation de subventions pour la réhabilitation des ruisseaux du Poussot et de la fontaine des Douis

Le président dit que l'année prochaine, les taux d'aide ne seront plus les mêmes et qu'il demande au conseil communautaire l'autorisation de solliciter les subventions pour la réhabilitation des ruisseaux du Poussot et de la fontaine des Douis à Marnay.

Il dit que pour la réhabilitation des 2 ruisseaux, les aides financières sont de 80 % actuellement (50 % agence de l'eau et 30 % Région).

Le cout global est de 201 783 € TTC pour un reste à charge CCVM de 40 356.48 € TTC.

Le président dit que la CCVM va verser pour Berthelange, par exemple, environ 3 800 € pour la réhabilitation d'un ruisseau.

Voté à la majorité (une abstention)

8. Maitrise d'œuvre et sollicitations de subventions pour extension de l'accueil de loisirs à Pin

Pour l'extension de l'accueil de loisirs à Pin, les coûts estimés sont les suivants : Maitrise d'œuvre : 35 750 € HT, Travaux : 265 000 € HT, Mission SPS : 2 000 € HT, Bureau de contrôle : 2 500 € HT, Etude de sol : 2 500 € HT, Aléas et imprévus : 7 250 € HT soit au total : 315 000 € HT.

Une subvention dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) avec la Région de Bourgogne-Franche-Comté est programmée et sollicitée pour un montant maximum de 55 607 €.

Une subvention dans le cadre du contrat PACT avec le département de Haute-Saône est programmée et sollicitée pour un montant maximum de 69 509 €.

Une subvention DETR de la préfecture de Haute-Saône peut être sollicitée à hauteur de 30 % soit : 94 500 €.

Le reste à charge CCVM étant de 95 384 € HT.

Après consultation, 3 offres de maîtrise d'œuvre ont été faites pour l'extension de l'accueil de loisirs à Pin allant de 31 250 € HT à 37 500 € HT. Le président propose de retenir, suite à l'analyse des offres, l'offre faite par le cabinet Bergeret et associés pour un montant de 35 750 €.

Quelle est la date d'ouverture prévisionnelle ? Le président répond que ce serait pour septembre / octobre 2018.

Votés à l'unanimité

9. Point sur la rentrée scolaire 2017

Le 1^{er} vice-président en charge du scolaire dit qu'il y a 1 556 enfants scolarisés sur la CCVM répartis sur 63 classes et 13 regroupements.

Il y a eu 2 fermetures de classes (une à Corcondray et une à Montagney), 2 ouvertures de classes (une à Etrabonne et une à Recologne), déplacement de la classe de Ruffey-le-Château à Recologne, de celle de Chevigney-sur-l'Ognon à Pin.

Les décisions prises ont été respectées conformément aux projets de regroupement des sites scolaires.

Les travaux programmés ont été faits majoritairement (à l'école à Marnay : une salle et la bibliothèque de maternelle sont refaites en peinture ainsi que la salle de motricité (peinture et sols), à Pin la nouvelle classe a été repeinte, etc. ...). Le 1^{er} vice-président en charge du scolaire remercie M. Boillon pour la mise en place d'internet sur l'école à Pin.

Il dit qu'il n'y a pas encore eu de commission scolaire mais que celle-ci va avoir 3 sujets à traiter :

- les rythmes scolaires

Les parents, à priori, sont favorables à un retour à la semaine de 4 jours. D'autres territoires comme Besançon ont lancé des concertations. Pour la CCVM, se pose la question des sites comme Montagney et Chambornay-lès-Pin pour lesquels les rythmes (pas d'école le vendredi après-midi) mis en place semblent convenir.

Le président rappelle que la CCVM doit signer avec la CAF son nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour 4 ans et qu'il faudra se décider rapidement. De plus, s'il n'y a pas d'aide de l'Etat ce sera un retour obligatoire aux anciens rythmes.

Un élu dit qu'en l'espèce il faut se méfier des referendums, qu'il faut bien tenir compte des transports scolaires et des activités périscolaires qui se mettent en place et bien prendre en compte cette question des rythmes dans sa globalité.

- Autre point à traiter par la commission scolaire : la fermeture de l'école à Cugney

Où vont aller les enfants de Tromarey et Bonboillon ? Le 1^{er} vice-président en charge du scolaire dit que les visites de sites ont été proposées aux parents et qu'il est un peu déçu sur le taux de participation des familles et qu'un débat demeure nécessaire afin de choisir un nouveau site pour les enfants.

Une élue demande de cartographier les sites scolaires pour savoir où est qui.

- Autre point à traiter par la commission scolaire : la maintenance et l'équipement informatique des écoles. Le 1^{er} vice-président en charge du scolaire remercie M. Rollet dans la résolution des dysfonctionnements sur l'école à Marnay.

De plus, le vice-président dit qu'il souhaite que les 63 classes de la CCVM soient équipées chacune d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur. Il faut définir les priorités d'installations et le matériel a besoin d'être changé. Chaque site doit être équipé. Marnay a été le plus difficile à faire mais cela a permis de connaître les coûts et de voir les difficultés d'installation qu'on peut rencontrer.

Le 1^{er} vice-président en charge du scolaire dit qu'il y a eu prolongation du partenariat avec l'Ecole de Musique (EDM70), ainsi qu'avec l'Artothèque de Montbéliard (Ascap) pour les expositions de peintures et la poursuite de la mise à disposition des écoles d'une éducatrice sportive par la CCVM.

Est-ce qu'il y a eu du changement dans les fréquentations depuis le transfert des enfants de Montagney à Sornay le soir après l'école ? La vice-présidente en charge des services à la personne indique qu'elle va se renseigner sur l'impact de la fréquentation.

Quelles sont les écoles qui font appel l'EDM 70 ? Il y a 7 sites intéressés (Emagny, Chambornay-lès-Pin, Montagney, Corcelles-Ferrières, Marnay, Recologne et Pin).

10. Point sur la Fiscalité

Le vice-président en charge des finances explique que pour la Fiscalité professionnelle de Zone, le taux de CFE de zone est le seul taux de CFE s'appliquant aux activités économiques implantées dans les zones d'activités communautaires et il est perçu directement par la CC.

Ainsi dans les zones intercommunales, les entreprises sont assujetties au seul taux de CFE de zone de la CC. En dehors des zones d'activités, les entreprises sont assujetties au taux communal et au taux de la CC.

Il rappelle les étapes de mise en place de la CFEZ. La CFEZ doit être votée à la majorité simple par délibération avant le 1^{er} octobre de l'année N pour s'appliquer au 1^{er} janvier de l'année suivante. Si cela venait à être retenu pour la CCVM, il faudra le décider avant le 1^{er} octobre 2018.

Le vice-président dit qu'il y a une erreur dans le tableau de lissage et qu'il est inversé.

Un nouveau tableau corrigé devait être transmis mais après vérification, le tableau envoyé est bien le tableau légal définissant la durée de lissage. Dans le document fourni, l'exemple présenté en CFEZ est bien une durée de 6 ans.

Les attributions de compensations (AC) sont versées aux communes à l'identique tant qu'il n'y a pas prise de nouvelle compétence (FPU).

En FPU, toutes les communes sont impactées alors que pour la CFEZ : il n'y a que les communes où il y a des zones qui sont impactées et avec lesquelles il est préférable de mettre en place un pacte financier.

Le vice-président en charge du développement économique fait un point sur les reprises des zones d'activités. Un inventaire précis doit être fait et c'est sur Marnay qu'il est le plus difficile à faire.

Une conférence sur le sujet aura lieu en octobre lors du salon des maires.

Le vice-président en charge du développement économique rappelle l'état d'avancement des aménagements sur la zones les plantes. La 1^{ère} phase déjà aménagée sera saturée avant la fin d'année (toutes les parcelles devraient être vendues ou réservées), le lancement des études avec la SOCAD sur la 2^{ème} phase (environ 10 Ha) a été fait avec pour objectif d'être accessible pour fin 2018.

Sur Marnay, 3 entreprises sont intéressées sur la nouvelle phase de travaux.

Sur la zone à Ruffey-le-Château, le lancement des études avec l'Audab est programmé, avec objectif la réalisation des aménagements pour fin 2019.

La proximité des 2 zones avec Besançon les rend attractives.

Où en est-on avec le bâtiment Akkus : Le président dit que le conseil d'administration d'ACTION 70 a donné son aval pour étudier le projet soit pour en faire un hôtel d'entreprises avec 3 cellules soit pour y accueillir une seule entreprise.

Un élu fait remarquer qu'il n'y a pas de définition légale des zones d'activités et que le recensement en cours est bien nécessaire. Il demande plus de clarté sur les durées de lissage y compris celles fournies par la DDFIP qui lors de la 1^{ère} simulation avait indiqué une durée de lissage de 8 ans ramenée à 7 ans dans la simulation actualisée.

Il dit que la CLECT doit étudier les AC et que cela n'est pas précisé dans les documents.

Un autre élu dit que toute nouvelle compétence prise par la CC impactera la FPU qui sera révisée en CLECT.

Certaines communes perçoivent peu ou pas de FPZ : celles qui n'en ont pas financeront par l'impôt communal.

Il est proposé de demander au bureau d'étude qui sera mandaté de faire une comparaison entre CFEZ et FPU pour pouvoir mieux comprendre les 2 orientations.

Le président dit que le plus important est la définition de l'orientation que va prendre la CCVM.

11. Questions diverses

Périscolaire :

La Vice-président en charge des services à la personne dit que 922 enfants fréquentent les 8 accueils périscolaires en gestion directe et 105 enfants vont au club ados.

Le président dit que suite aux problèmes rencontrés à la rentrée scolaire avec des familles qui ont tenté de déroger au règlement de fonctionnement, il faudra revoir ce règlement.

Le président félicite les équipes pour leur implication.

Tourisme

Le vice-président en charge du tourisme et de la communication dit que la finale du concours de peinture des Cités de caractère de Bourgogne Franche Comté s'est déroulée à Marnay samedi dernier.

Destination 70 travaille avec les offices de tourisme sur la création d'une destination vallée de l'Ognon avec un état des lieux intéressant fait récemment du territoire « vallée de l'Ognon ».

L'ensemble des panneaux de départ de randonnée sont posés et opérationnels.

Le Vice-président dit que grâce à l'embauche d'une personne en service civique, l'OT a pu ouvrir les week-ends en saison estivale ce qui a permis un Classement de l'OT depuis le 2 août dernier en catégorie 3 pour 5 ans (seuls Rioz et la CCVM sont classés en Haute-Saône).

Pour le prochain conseil communautaire, il espère pouvoir présenter les projets de panneaux CCVM à poser dans les villages.

Par ailleurs, le livret d'accueil aux familles est en cours de modification.

Concernant l'encart 4 pages de la presse de Gray, il a été demandé de reprendre les articles après relecture par la commission.

Le Vice-président dit que les calicots sont commandés ainsi que les panneaux pour le gymnase et les véhicules.

Afin de compléter le trombinoscope des élus CCVM, le Vice-président demande aux élus qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir transmettre leur photo.

GEMAPI

Concernant la dernière réunion relative à la compétence GEMAPI au SMAMBVO. Le vice-président en charge de l'environnement dit qu'il n'y a pas eu de réelle avancée en raison du fait que les départements ne sont pas sur une position identique sur la prise de compétence.

De plus, la CC du Pays Riolois veut que les CC exercent la totalité de la compétence car eux l'ont fait, et ne voient pas d'intérêt à déléguer.

L'agence de l'eau ne financera plus les petits projets mais les bassins versants.

2 scénarios ont été étudiés pour le SMAMBVO : la délégation totale de la compétence GEMAPI ou la délégation d'une partie de la compétence et que les CC conservent la gestion des affluents.

La taxe GEMAPI doit être votée avant le 1er février 2018.

La prochaine réunion au SMAMBVO aura lieu le 17 octobre.

La commission environnement CCVM devra se réunir avant cette date pour discuter des orientations à prendre notamment sur les items facultatifs comme la gestion des ouvrages (barrages).

Etude CCVM en vue de la prise de compétence eau assainissement :

Une réunion de retour sur les états des lieux est programmée en fin de semaine.

Où en est-on des aides CAF? Il y a toujours un retard de perception? Le président répond que les avances ont été faites pour partie.

Protocole de participation citoyenne

Lors du dernier conseil communautaire, il a été convenu que la CCVM centraliserait les retours pour les communes intéressées par la mise en place de protocole auprès de la gendarmerie.

Le président rappelle qu'il convient d'adresser un mail à la CCVM avant le prochain conseil communautaire.

Le président dit que la commune de Sauvagny invite le conseil communautaire à l'inauguration de l'aménagement de la traversée du village, du terrain multisports, de la rénovation du réseau d'eau potable, de l'éclairage public, du mur du cimetière, etc. le samedi 21 octobre à 10h00.

Où en est-on pour les formations à l'utilisation des défibrillateurs ? Le président dit qu'il n'y a pas eu d'avancée car l'équipe administrative traverse une période délicate en raison de sous-effectifs. Malgré une demande de remplacement auprès du CDG70, celui-ci n'a pu trouver de personnel formé.

Suite à la prise de compétence de l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE) par la CCVM, le SIED doit revoir ses statuts pour intégrer la CCVM à la place des communes. La CCVM devra nommer ses délégués qui pourront être les mêmes que ceux nommés par les communes précédemment.

Une enquête publique pour le ruisseau de la Lanterne est en cours sur Emagny, Moncley et Chevigney-sur-l'Ognon. Le président s'étonne de ne pas avoir été informé du fait de la perte de compétence des communes sur l'entretien des ruisseaux.

Une enquête publique pour l'extension SYBERT de la déchetterie à Placey est en cours.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22H40.